

## Modalités générales

Les modalités du présent Document annexe relatif à l'achat d'Appareils IBM et de Services pour les Appareils IBM (le «Document annexe») s'ajoutent à celles du contrat IBM applicable du Client et régissent l'achat, la garantie, la maintenance et les services pour les Appareils IBM obtenus auprès d'IBM ou d'un intermédiaire autorisé. Le Client accepte les modalités du présent Document annexe en apposant sa signature dans l'espace prévu à cette fin ci-après. Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans le présent Document annexe sont définis dans le Supplément relatif à l'achat d'Appareils IBM et de Services pour les Appareils IBM et dans le Contrat.

### 1. Acquisition d'Appareils

#### 1.1. Renouvellement des Services pour les Appareils

À moins que le Client ne décide d'y mettre fin, l'Abonnement aux logiciels et assistance se renouvelle automatiquement chaque année, aux tarifs alors en vigueur, jusqu'à ce que ce service soit retiré pour une version ou une édition.

#### 1.2. Services pour les Appareils

En plus des Services pour les Appareils prévus au contrat du Client, IBM vend des Services supplémentaires pour les Appareils (y compris, notamment, des Services personnalisés de développement et d'assistance, des Services-conseils en affaires et des Services de maintenance), qui sont vendus comme produits admissibles et inclus dans le Supplément pour des Appareils sous garantie seulement.

À moins d'indication contraire dans le Supplément, i) les Services que le Client a payés à l'avance doivent être utilisés au cours de la période contractuelle applicable; cette période contractuelle commencera à la Date de début de la Garantie et se terminera dans le délai défini dans la description de pièce du Produit admissible; et ii) IBM n'accorde aucun crédit ni remboursement à l'égard de frais payés à l'avance, ou d'autres frais à percevoir ou déjà payés. Pour obtenir plus de détails sur les services, consultez le guide d'assistance pour les Appareils, disponible à l'adresse : <http://www.ibm.com/support/customercare/sas/f/applhandbook>.

Les Services pour l'Appareil associé au Supplément peuvent inclure, entre autres : la gestion de projet, l'analyse de l'étendue et les objectifs pour le déploiement d'applications, la configuration ou l'intégration, l'architecture, le modèle SATA, les scripts, la configuration des charges de travail et les évaluations de la capacité ou les bilans de santé. Parmi d'autres services, il y a la planification et l'exécution avant et après la migration, la validation et l'analyse, les sessions de formation sur la technologie et l'architecture, l'analyse de la collecte des requêtes, les statistiques, les données, les recommandations d'utilisation et de production de rapports pour l'architecture et la fourniture de pratiques standards IBM et les leçons apprises.

#### 1.3. Réactivation de la maintenance et de l'Abonnement aux logiciels et assistance

Pour réactiver les services de maintenance pour des Appareils et un Abonnement aux logiciels et assistance expirés, le Client doit acheter les services de maintenance pour les Appareils IBM et réactiver l'Abonnement aux logiciels et assistance. IBM doit inspecter l'Appareil, à sa discrétion, dans un délai de trente (30) jours avant de procéder à la réactivation complète pour l'Appareil. Si l'Appareil n'est pas dans un état acceptable, le Client peut le faire remettre en état par IBM, moyennant des frais, ou il peut également retirer sa demande. IBM détermine, à sa seule discrétion, si la remise en état est possible. La remise en état est fournie en tant que Service facturable.

#### 1.4. Date de livraison demandée par le Client (CRAD)

La Date de livraison demandée par le Client sera reconnue dans le Supplément ou notée dans l'examen du site ou l'évaluation technique et évaluation de la prestation, sur le Bon de commande du Client OU communiquée au Client. La Date de livraison demandée par le Client indiquée dans le dernier document officiellement communiqué qu'IBM a reçu sera officielle. Cependant, une fois que le Bon de commande ou une autre autorisation écrite semblable (p. ex., un formulaire de commande ou une lettre de commande) en regard du Devis aura été traité, IBM fera des efforts raisonnables sur le plan commercial pour expédier l'Appareil de manière à ce qu'il arrive dès que possible à l'adresse d'expédition désignée du Client.

#### 1.5. Ajustement de commandes

Si, au moment où IBM reçoit la commande, les Appareils ne sont pas disponibles dans un délai acceptable de la CRAD, IBM peut proposer de remplacer l'Appareil commandé par un Appareil qui est compatible avec les spécifications officielles publiées de l'Appareil commandé à l'origine (Ajustement de commandes). IBM avisera le Client et lui fournira sans délai un Supplément et un Devis mis à jour (le cas échéant). Les Ajustements de commandes sont à la seule discrétion d'IBM et l'Appareil de remplacement et les Services pour les Appareils (s'ils

sont achetés) seront fournis aux prix indiqués dans le Devis original relatif aux Appareils.

### 1.6. Services facultatifs

La Conservation de support (auparavant appelée Conservation de disque dur) et la Conservation de données critiques d'entreprise sont disponibles en option moyennant des frais supplémentaires. Consultez le guide d'assistance pour les Appareils IBM pour obtenir plus de détails sur les instructions relatives aux services, à l'adresse <http://www.ibm.com/support/customer/care/sas/f/applhandbook>

## 2. Modalités relatives aux composants des Appareils

### Assistance pour les Composants machines prévue par l'assistance pour les Appareils

Les Services d'assistance pour les Composants machines prévus par l'Assistance pour les Appareils comportent les Services prévus par la garantie pendant la période de garantie et, au choix du Client, les Services de maintenance après la période de garantie (collectivement appelés les «Services»).

#### Services

Lorsque le Client retourne un Composant machine à IBM, il retirera tous les dispositifs non visés par les Services IBM, effacera en toute sécurité la totalité des données et s'assurera que le Composant machine ne fasse l'objet d'aucune restriction légale qui en empêcherait le retour. Les outils ou les installations qu'IBM met à la disposition du Client sont réservés aux utilisateurs autorisés du Client pour assurer le soutien des Appareils visés par les Services IBM, et ce, en conformité avec les modalités de licence ou autres modalités applicables.

#### Remplacements

Une pièce ou un Composant machine remplacé dans le cadre des Services peut ne pas être neuf, mais il sera en bon état de marche et offrira des fonctions au moins équivalentes à celles de l'élément remplacé.

#### Couverture

Les Services couvrent les Composants machines non endommagés et bien entretenus utilisés tel qu'autorisé par IBM et comportant des étiquettes d'identification non modifiées. Les Services ne couvrent pas les modifications, les accessoires, les fournitures, les consommables (tels que les piles et les cartouches d'impression), les pièces structurales (telles que les châssis et les couvercles), ni les défaillances causées par un produit dont IBM n'est pas responsable.

Le Client ne peut pas vendre ou résilier les Services, ni les transférer à une autre Machine.

**Les modalités de l'Article 3 relatives aux Appareils s'appliquent seulement aux Clients qui ont signé des contrats qui ne comportent pas de modalités pour les Appareils manquants ou les Services pour les Appareils, ou encore qui ont conclu des versions antérieures du Contrat Passport Advantage Z125-5831-07 7/2011 ou Passport Advantage Express Z125-6835-06 7/2011.**

## 3. Appareils

Un Appareil est un Produit admissible qui est une combinaison de Composants programmes, de Composants machines et de Composants code machine applicables constituant une offre unique et conçu pour une fonction particulière. À moins d'indication contraire, les modalités qui s'appliquent à un Programme s'appliquent au Composant programme d'un Appareil. Le Client ne doit pas utiliser un composant d'un Appareil indépendamment de l'Appareil dont il fait partie. Le Client ne peut transférer à une autre Entreprise sa licence l'autorisant à utiliser le ou les Composants programmes.

Chaque Appareil IBM est fabriqué à partir de pièces qui peuvent être neuves ou usagées. Dans certains cas, l'Appareil IBM peut ne pas être neuf et avoir été précédemment installé.

IBM assume le risque de perte ou d'endommagement de chaque Appareil jusqu'à sa livraison à l'entreprise de transport désignée par IBM, qui doit l'expédier au Client ou à l'emplacement désigné par ce dernier. Par la suite, le Client assume lui-même ce risque. Chaque Appareil sera couvert par une assurance, qu'IBM aura souscrite et payée pour le Client, le protégeant jusqu'à sa livraison chez le Client ou à l'emplacement désigné par ce dernier. En cas de perte ou de dommages, le Client doit i) en aviser IBM par écrit dans les dix (10) jours ouvrables suivant la livraison et ii) suivre les directives de réclamation applicables.

### 3.1 Composant machine

Un Composant machine est une unité matérielle, ses dispositifs, conversions de modèles, mises à niveau, composants ou accessoires, ou toute combinaison de ceux-ci. Le terme «Composant machine» comprend un Composant machine IBM et tout Composant machine non IBM (y compris d'autres types de matériel) qu'IBM peut fournir au Client.

Lorsque le Client acquiert un Appareil directement auprès d'IBM, IBM transfère le titre du Composant machine au Client ou, s'il y a lieu, au locateur du Client, dès le règlement de tous les montants exigibles, sauf aux États-Unis où le titre est transféré dès l'expédition. Dans le cas d'une mise à niveau acquise relativement à un Appareil, IBM ne transférera le titre que lorsqu'elle aura reçu le paiement de la totalité des montants exigibles et, s'il y a lieu, toutes les pièces enlevées, lesquelles deviennent la propriété d'IBM.

Pour les Appareils installés par IBM, la période de garantie est fixe et commence à la Date d'installation (aussi appelée Date de début de la garantie) ou dans les quarante-cinq (45), soixante (60) ou soixante-quinze (75) jours qui suivent l'expédition par IBM de l'Appareil depuis l'emplacement IBM local ou une installation d'expédition certifiée par IBM, et selon les règles et les règlements régissant l'importation dans le pays local. La Date d'installation pour les unités qui sont installées par le client (CSU), correspond à la date à laquelle l'Appareil est expédié de l'emplacement IBM local ou de l'installation d'expédition certifiée par IBM.

Si le Client choisit d'installer lui-même l'Appareil ou de le faire installer par un tiers, IBM peut inspecter l'Appareil aux frais du Client avant de fournir le service prévu par la garantie. Si l'état de l'Appareil n'est pas acceptable pour le service prévu par la garantie, selon ce qu'IBM détermine à sa seule discrétion, le Client peut demander à IBM de remettre l'Appareil dans un état acceptable pour ledit service ou retirer sa demande de service prévu par la garantie. IBM déterminera si la remise en état est possible. La remise en état est fournie en tant que service facturable.

Les pièces retirées ou échangées dans le cas d'une mise à jour, du service prévu par la garantie ou de la maintenance sont la propriété d'IBM et doivent être retournées à IBM dans les plus brefs délais. La garantie ou la maintenance qui s'appliquait à une pièce remplacée continue de s'appliquer à l'égard de la pièce de remplacement. Un Appareil peut comprendre des pièces qui ne sont pas neuves et, dans certains cas, les Appareils peuvent avoir été précédemment installés. La garantie d'IBM s'applique dans tous les cas. Le Client installera dans les plus brefs délais ou permettra à IBM d'installer les modifications techniques obligatoires. Le Client peut acquérir les Appareils uniquement pour les utiliser au sein de son Entreprise dans le pays d'acquisition et non pour la revente, la location ou le transfert.

### 3.2 Composant code machine

Un Composant code machine désigne les instructions informatiques, correctifs, remplacements et articles connexes, tels que les données et mots de passe invoqués, fournis, utilisés avec ou générés par un Composant machine, qui permettent le fonctionnement des processeurs, du stockage ou d'autres fonctionnalités de la machine, tel qu'indiqué dans ses spécifications.

L'acceptation du Supplément par le Client comprend l'acceptation des contrats de licence relatifs au Code machine IBM fournis avec le Composant code machine. L'utilisation d'un Composant code machine est autorisée sous licence seulement pour permettre à un Composant machine de fonctionner conformément à ses spécifications et seulement selon la capacité et les fonctions pour lesquelles le Client a reçu une autorisation écrite d'IBM. Le Composant code machine est protégé par des droits d'auteur et autorisé sous licence (et non pas vendu).

### 3.3 Services pour les Appareils IBM

IBM fournit des Services pour les Appareils IBM, qui consistent de Services de maintenance des Machines et d'un Abonnement aux logiciels et assistance IBM, et ce, sous forme d'offre unique.

La Période de service initiale pour un Appareil IBM correspond à la période de garantie indiquée dans un Document transactionnel. Par la suite, les modalités de renouvellement automatique s'appliquent. Tous les renouvellements prévoient des Services postgarantie pour les Appareils au même niveau de service, si disponibles, auquel le Client avait droit pendant la période de garantie.

Pour les configurations d'Appareils qui nécessitent de multiples Appareils fonctionnant avec une seule console, le Client doit acquérir et maintenir les mêmes Services pour tous les Appareils.

Lorsque le Client retourne un Appareil à IBM, il retirera tous les dispositifs non visés par les Services IBM, effacera en toute sécurité la totalité des données ou les rendra anonymes, et s'assurera que l'Appareil ne fasse l'objet d'aucune restriction légale qui en empêcherait le retour. Les outils ou les installations qu'IBM met à la disposition du Client sont réservés aux utilisateurs autorisés du Client pour assurer le soutien des Appareils visés par les Services IBM, et ce, en conformité avec les modalités de licence ou autres modalités applicables.